

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET** : Demande d'autorisation environnementale relative à la poursuite d'exploitation et à l'extension de la carrière de Nançay à DORDIVES.

**PÉTITIONNAIRE** : Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS (siège social : 2 avenue du Général De Gaulle - 92140 CLAMART)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : DORDIVES (Loiret), lieux-dits "Les Bois Paillards" et "La Noue Jarde"

**DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours consécutifs, du 23 août au 23 septembre 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de DORDIVES, aux jours et heures habituels d'ouverture, en versions papier et numérique ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, Agence Seine-Amont - Z.I. 7 rue du Saut du Lièvre, 77976 - MONTEREAU CEDEX.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Jean-Charles POIRIER**, ingénieur territorial à la communauté des communes giennes, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de DORDIVES :

- le lundi 23 août 2021 de 14h00 à 17h00
- le samedi 4 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 11 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 23 septembre 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de DORDIVES,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de DORDIVES, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-lafargeholcim@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-lafargeholcim@loiret.gouv.fr)

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de DORDIVES, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.